



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

### Aux représentant-e-s des médias

Impacté par les décisions du Canton, l'exercice 2016 boucle sur un excédent de charges de 4,82 millions malgré d'importants efforts réalisés pour limiter les dépenses.

## Les décisions cantonales pèsent sur les comptes de la Ville

Présentés ce mardi à la presse par le Conseil communal in corpore, les comptes 2016 de la Ville de Neuchâtel bouclent sur un excédent de charges de 4,82 millions de francs. Un résultat inférieur au budget, dû essentiellement à des facteurs extérieurs. Les décisions fiscales cantonales – en particulier la répartition de l'impôt entre canton et communes et la baisse du taux d'imposition des personnes morales – on en effet péjoré le budget initial de près 8 millions de francs. D'importants efforts ont été réalisés parallèlement par le Conseil communal pour compenser ce manque de recettes. Ainsi, les dépenses de biens, services et marchandises sont inférieures au budget de 3,6 millions de francs, soit près de la moitié du déficit induit par ces décisions cantonales. Élément important de l'exercice, la réévaluation du patrimoine, prévue par les nouvelles normes comptables MCH2, porte les provisions et réserves à 394 millions. La fortune nette se monte à 53 millions, de quoi permettre à la Ville de conserver une solide assise financière pour relever les défis importants qui s'annoncent.

Avant-dernier exercice du programme politique 2014-2017, l'année 2016 aura permis à la Ville de Neuchâtel de confirmer son engagement en faveur d'une stratégie énergétique ambitieuse et durable, d'une politique de la jeunesse active et ouverte, d'une prise en compte concrète et respectueuse des besoins des personnes âgées ainsi que d'une mise en valeur du patrimoine bâti, qui s'est notamment traduite par la restauration de l'Hôtel de Ville ou la mise en lumière du centre-ville. Le succès de Neuchâtelroule ou de l'Abo Ado, sans oublier un soutien accru aux acteurs culturels, ont permis de renforcer l'attractivité de la ville, tant pour ses habitantes et habitants que sur la scène régionale et nationale. A l'interne, un dispositif de prévention, de gestion des conflits et de protection de la personnalité a été déployé, alors que la Ville a confirmé sa mission d'employeur formateur en accueillant un nombre record d'apprenti-e-s.

### **Charges de biens et services en recul**

Si de nombreux projets du programme politique ont été menés à bien en 2016, l'exercice financier a été impacté quant à lui par des éléments non maîtrisables ne permettant pas d'atteindre l'équilibre prévu au budget (bénéficiaire de 11'000 francs). Ainsi, l'excédent de charges atteint 4,82 millions, pour des charges d'exploitation totales de 248 millions (- 0,2%). «L'exercice a été tributaire de deux facteurs extérieurs à notre ville », a précisé mardi devant la presse le président du Conseil communal et directeur des Finances, Fabio Bongiovanni. «Premièrement, la situation économique difficile des entreprises du canton n'a pas permis de

compenser la diminution du taux d'imposition des personnes morales. Ensuite, les décisions du Grand Conseil ont entraîné une diminution de nos recettes et l'augmentation de certaines de nos charges.»

Les recettes fiscales sont ainsi en baisse d'environ 10 millions de francs (- 6,3%) par rapport au budget. Parmi les décisions prises par le Grand Conseil, le maintien des anciennes répartitions de l'impôt sur les frontaliers et de tous les autres impôts (123 points à l'Etat et 77 aux communes, au lieu de 120/80), engendrent une perte fiscale de 4,3 millions de francs. Du côté des personnes morales, l'effet de la mauvaise conjoncture, ajouté à la baisse du taux d'imposition de 6% à 5%, a eu un effet négatif de 8,6 millions de francs.

Parmi les autres décisions cantonales ayant pesé sur l'exercice 2016 de la Ville, la modification de la loi sur les transports a alourdi la facture du pot commun des transports publics de près de 2,5 millions, alors que la suppression de subventionnement pour les directions d'école a eu un impact de 400'000 francs.

Le Conseil communal a déployé des efforts conséquents pour compenser ces effets négatifs. Côté charges, le poste « biens, services, autres » est ainsi en forte diminution par rapport au budget : - 6,8%, ou 3,6 millions, soit près de la moitié du déficit induit par les décisions cantonales. Les charges de personnel sont globalement maîtrisées. Comme prévu au budget, divers prélèvements extraordinaires ont été effectués, en particulier à la réserve de politique conjoncturelle (2,6 millions).

### **Réévaluation du patrimoine de la Ville**

Élément marquant de l'exercice 2016, et suite logique du passage aux nouvelles normes comptables MCH2, la réévaluation du patrimoine administratif et financier de la Ville a généré une plus-value très importante, de l'ordre de 339 millions de francs, un montant attribué aux réserves de réévaluation, mais aussi à diverses provisions (taux de couverture de Prévoyance.ne, réserve de politique conjoncturelle notamment).

Les investissements bruts du patrimoine administratif se sont montés à 20,7 millions de francs. A fin 2016, la fortune nette de la Ville s'établissait à 53 millions, et la dette était stabilisée à 300 millions (305 millions au budget).

«Conscient des enjeux à venir et des risques extérieurs qui pèsent sur notre ville, le Conseil communal devra rester vigilant et poursuivre dans la voie qu'il a engagée vers une maîtrise des charges et de la dette à long terme», a encore souligné Fabio Bongiovanni. «Il est indispensable de laisser aux générations futures une situation saine permettant d'investir afin que notre cité continue de jouer son rôle moteur de l'agglomération.»

Le Conseil communal

Neuchâtel, le 25 avril 2017

*Le rapport sur la gestion et les comptes de l'exercice 2016 peut-être [téléchargé ici](#)*

### **Renseignements complémentaires:**

**Fabio Bongiovanni, président du Conseil communal, directeur des Finances, tél. 032 717 71 02, [fabio.bongiovanni@ne.ch](mailto:fabio.bongiovanni@ne.ch)**